

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA GARDE ADHEMAR**  
**Séance du lundi 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 29 septembre à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 11

Pour le Conseil municipal du jeudi 25 septembre le quorum n'était pas atteint. Le soir même, le Conseil municipal a donc été convoqué à nouveau 3 jours ouvrables plus tard soit le lundi 29 septembre 2025.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 25 septembre 2025

**Etaient présent(e)s :** M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès – M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine - M. WINAUD-TUMBACH Georges – M. GAMET Jean-François - Mme HERBERT Maria - M. MACON François - Mme BESSON-LLORET Véronique

**Etaient absent(e)s :** Mme ROLLAND Antoinette - Mme BARBET Christine - M. FARJON Jean-Marc -Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

**Pouvoirs :**

Mme MOINE-DOUMENG ISABELLE donne pouvoir à Mme BESSON-LLORET Véronique

Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie donne pouvoir à Mme MILHAUD Agnès

**Est désigné comme secrétaire de séance :** Véronique BESSON-LLORET

---

**DELIBERATION N°2025 - 61 : Marché 2025-01 Rénovation et extension de l'école maternelle communale : Avenant au marché de travaux lot n°7 ELECTRICITE – Entreprise SAS ECP**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération n°2025-36 du 19 juin 2025 décidant de l'attribution du marché public n°2025-01 relatif au projet de rénovation et d'extension de l'école maternelle communale ;

**Vu** les propositions financières de l'entreprise SAS ECP, titulaire du lot n°7 ELECTRICITE, transmises les 18 et 31 juillet 2025 ;

M. Simonin, adjoint, explique que des travaux complémentaires, nécessaires à l'alimentation des équipements de sécurité de l'extension à partir du tableau général situé dans l'existant doivent être réalisés.

Un avenant n°2 d'un montant de 2 226,50 € HT est proposé par l'entreprise SAS ECP. Le marché initial était de 33 717,50 € HT, porté à 34 157,50 € HT avec l'approbation de l'avenant n°1.

Après approbation de l'avenant n°2, le montant du marché sera porté à 36 384,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant n°02 au marché de travaux n°2025-01 pour le lot n°7 ELECTRICITE, pour un montant total de 2 226,50 € HT
- AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.
- DIT QUE les crédits sont prévus au budget communal

**Vote : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Fait le 29/09/2025

Le Maire,  
François LAPLANCHE-SERVIGNE

La secrétaire de séance,  
Véronique BESSON LLORET

